



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-273

Ottawa, le 24 septembre 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

<b>Requérante/Partie</b>	<b>Titre de l'entente</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Date de la demande</b>
FlexITy Solutions Inc./ Bell Canada	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-F28-200812455	le 12 septembre 2008
FlexITy Solutions Inc./ Bell Canada	Entente de service de relais téléphonique	8340-F28-200812463	le 12 septembre 2008
FlexITy Solutions Inc.	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-F28-200812471	le 12 septembre 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>